

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

6 JUILLET 2018
8 H 15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 6 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : M. Beny Masella, maire
M. Dino Mazzone, conseiller
M^{me} Elizabeth Ulin, conseillère
M^{me} Colleen Feeney, conseillère

Absente : M^{me} Maria Torres, conseillère

Aussi présents : Mme Raffaella Di Stasio, directrice générale
M^e Claude Gilbert, greffier

Monsieur Benny Masella, maire, a agi comme président de la séance.
M^e Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, conseillère, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180706-001

Le président déclara la séance ouverte à 8 h 20.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Colleen Feeney, conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 6 juillet 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180706-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseiller, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 4 juillet 2018.
- 2) D'approuver tels que présentés, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
64 Strathearn N.	Remplacement des bardeaux de toit;
88 Wolseley N.	Construction de deux voies d'accès (paliers et marches) et d'une terrasse à l'arrière;
77 Percival	Remplacement d'une fenêtre;
159 Bedbrook	Démolition d'un cabanon;

188 Sheraton	Remplacement de deux fenêtres au sous-sol;
265 Sheraton	Remplacement de trois fenêtres;
151 Brock N.	Remplacement du matériau de parement de l'entrée du sous-sol à l'arrière, de seize fenêtres et d'une porte arrière;
111 Easton	Remplacement des marches du porche avant et des planches de terrasse.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
260 Brock N.	Remplacement du fascia et des gouttières et remplacement des lucarnes du mur latéral par un revêtement d'aluminium;
223 Strathearn N.	Remplacement de neuf fenêtres;
236 Strathearn N.	Recouvrement des marches avant;
60 Crestwood	Remplacement du revêtement d'aluminium, des soffites et installation d'une fenêtre au-dessus de la porte avant, ainsi que modifications des fenêtres et des portes déjà approuvées.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, tel que recommandé suivant le procès-verbal de la réunion du CCU :

Adresse	Projet
63 Strathearn N.	Remplacement de la porte avant.

5) De refuser les plans suivants, tel que recommandé suivant le procès-verbal de la réunion du CCU :

Adresse	Projet
260 Brock N.	Installation de soffites et recouvrement de toutes les boiseries de la lucarne avant principale en aluminium.

Adoptée à l'unanimité
20180706-003

4. Chirurgie d'implant cochléaire

ATTENDU que les chirurgies d'implant cochléaire au Québec ne se pratiquent que dans la Ville de Québec;

ATTENDU qu'approximativement 70% des personnes ayant besoin d'une telle chirurgie habitent plus près de Montréal que de la Ville de Québec;

ATTENDU qu'il s'agit d'une politique du Gouvernement du Québec de fournir les services médicaux à proximité des personnes ayant besoin de ces services;

ATTENDU qu'il est difficile financièrement et émotionnellement pour les personnes sourdes ou profondément sourdes de se rendre à Québec pour l'évaluation, la chirurgie et la programmation de l'appareil de traitement de la parole, ce qui nécessite trois ou quatre voyages distincts et souvent un total de 15 jours loin de la maison;

ATTENDU que plusieurs de ces personnes ne peuvent ainsi voyager vers Québec et ce, pour des raisons financières, des obligations familiales ou des exigences de leur emploi;

ATTENDU que les chirurgiens, audiologistes et autres professionnels nécessaires pour établir un programme d'implant cochléaire à Montréal sont déjà à Montréal et pleinement formés à cette fin;

ATTENDU que presque toutes les facultés de médecine en Amérique du Nord et en Europe offrent une formation en chirurgie d'implantation cochléaire et, en fait, sont censées offrir la formation pour pouvoir être accréditées;

ATTENDU que le transfert de 70% du budget du programme affecté à Québec vers un nouveau programme montréalais permettrait au gouvernement d'économiser de l'argent puisqu'il y a présentement un dédoublement des services d'évaluation et de conseil aux usagers;

ATTENDU qu'un programme montréalais pourrait être rapidement mis en place et fonctionnel dans les quelques mois suivant l'attribution du budget transféré;

ATTENDU que les listes d'attente seront plus courtes si des chirurgies de cet ordre se font tant à Montréal que dans la Ville de Québec;

ATTENDU que les personnes sourdes ou profondément sourdes sont généralement sans emploi ou sous-employées alors que, après la chirurgie, on devrait pouvoir s'attendre à ce qu'elles soient mieux employées et davantage rémunérées, et paient ainsi plus d'impôts;

ATTENDU qu'un groupe de chirurgiens de haut niveau et d'autres intervenants ont demandé que l'opération puisse être effectuée à Montréal et ce, depuis plus de 14 ans;

ATTENDU que le Ministre de la santé du Québec est au fait de ce dossier depuis au moins les huit derniers mois;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a des citoyens qui ont, ou pourraient avoir besoin d'une telle chirurgie;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, conseillère, et secondé par Colleen Feeney, conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest demande que le Gouvernement du Québec transfère immédiatement à Montréal 70% du budget total présentement dévolu au programme d'implantation cochléaire, le solde de 30% continuant d'être affecté à ce programme dans la Ville de Québec.

2) Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à tous les maires de l'Agglomération de Montréal, au député de Notre-Dame-de-Grâce, au premier ministre du Québec, au ministre de la Santé du Québec et aux chefs de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité
20180706-004

5. Période de questions du public

À 8 h 40, le maire nota le début de la période de questions.

6. Levée de la séance

À 8 h 41, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180706-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20180706*